

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-6447
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Centrale des artistes et la Ville de Laval concernant les services de programmation et la production déléguée des Zones musicales 2024, au montant de 454 689,62 \$	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-01-24 Date CM souhaitée : 2024-02-06		
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 454 689,62 \$ Mode de sollicitation : De gré à gré Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 2024 <u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social		
<u>Financement</u> Autre source : 1-60201-7293-00-114190		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-6447
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2023-03-07 CM-20230307-181 APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE DES ARTISTES Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac et résolu à l'unanimité: d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Centrale des artistes et la Ville de Laval concernant les services de programmation et la production déléguée des Zones musicales 2023, au montant de 441 446,24 \$; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. ADOPTÉ (SD-2023-692) Date No résolution Objet 2022-04-06 CM-20220406-391 APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE DES ARTISTES Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli APPUYÉ PAR : Nicholas Borne et résolu à l'unanimité: d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et la Centrale des artistes pour la programmation et la production déléguée des Zones musicales 2022, au montant de 454 151,25 \$; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. ADOPTÉ (SD-2022-933) Date No résolution Objet 2021-04-28 CE-20210428-1415 APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE DES ARTISTES Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et La Centrale des artistes concernant la réalisation de la programmation déléguée culturelle estivale 2021 pour un montant total de 94 880,82 \$; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. (CT:1649935) (SD-2021-1911)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-6447
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS La Ville est initiatrice et organisatrice d'une programmation culturelle diffusée sur l'ensemble du territoire lavallois. Cette programmation s'articule autour de 3 grandes orientations: - Contribuer au bien-être des Lavallois en favorisant l'accès à une diversité d'offres culturelles sur l'ensemble du territoire; - Porter une attention particulière aux populations sensibles, vulnérables ou éloignées de la culture; - Développer une offre culturelle inclusive en collaboration et en complémentarité avec les partenaires du milieu culturel lavallois. Tout en demeurant organisatrice de ces projets, la Ville désire retenir les services de l'organisme la Centrale des artistes afin d'agir à titre de programmateur délégué pour la réalisation des Zones musicales 2024. Une programmation variée qui sera présentée pour une 7e édition dans plusieurs quartiers de la Ville de Laval entre le 6 juillet et le 25 août 2024. Les zones visées sont: Vieux-Sainte-Dorothée; Vieux-Sainte-Rose; Parc Bernard-Landry; Chomedey; Berge aux Quatre-Vents; Saint-François; Centre de la nature et; à titre de producteur et de programmateur délégué pour la soirée d'ouverture au parc Bernard-Landry et pour la soirée de clôture au centre-ville (zone Montmorency). Le volet Pianos publics, déployé dans 4 lieux du territoire, est également inclus au mandat confié à la Centrale des artistes. Les responsabilités spécifiques de La Centrale des artistes sont détaillées dans l'entente déposée en annexe au sommaire décisionnel. La Ville de Laval collabore avec l'organisme lavallois la Centrale des artistes pour la réalisation de la majeure partie de sa programmation des Zones musicales depuis les tout débuts de cet événement estival et profite autant de son expertise que de son engagement au développement du concept.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS La somme totale à verser pour cette entente est de : 454 689,62 \$ (incluant les taxes) Notez qu'à cela s'ajoute la somme de 4639,68 \$ (avant taxes) restante de la précédente édition et qui sera affectée à la réalisation du projet. Le montant de 454 689,62 \$ taxes incluses est donc versé à la Centrale sur dépôt de factures et selon les modalités suivantes : 1er versement à la date de la dernière signature de l'entente (60%) Taxes incluses : 272 813,77 \$ 2e versement au 1er juin Taxes incluses : 161 875,85 \$ 3e versement basé sur les dépenses réelles encourues au niveau du budget de réalisation des Évènements déposées dans les soixante (60) jours suivants la réception, par la Ville, des documents et rapports indiqués à l'article 6 de l'entente. Taxes incluses: 20 000,00 \$ TOTAL des sommes à verser pour l'ensemble de l'entente (taxes incluses) 454 689,62 \$ Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget.		
CULTURE Diffusion		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-6447
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES - Une (1) programmation de soirée d'ouverture des Zones musicales au Parc Bernard-Landry sur scène mobile intégrée dans un aménagement particulier. * Prestation sur scène / 6 ou 7 juillet - Une (1) programmation culturelle des Zones musicales dans les quartiers (prestations sur scène) entre le 11 juillet et le 22 août 2024; - Une (1) programmation culturelle des Zones musicales au centre-ville (zone Montmorency) sur scène mobile intégrée dans un aménagement d'envergure. * Prestations sur scène / 24 et 25 août - Une (1) installation des Pianos publics offerte à quatre endroits sur le territoire lavallois entre juin et octobre 2024; Dépôt d'une reddition de compte au plus tard dans les soixante (60) jours de la fin des Événements selon l'article 6 de l'entente.		
CADRE NORMATIF Exemption art/culture Conformément à l'article 573.3, 4e paragraphe de la Loi sur les cités et villes. Les articles 573 et 573-1 (obligation de procéder par appel d'offres) ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel.		
REMARQUE(S) Nom du fournisseur: La Centrale des artistes A/S: Christine Huard 387, rue Laurier Laval (QC) H7N 2P3		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir avec la Centrale des artistes pour les services de programmation et la production déléguée des Zones musicales 2024, au montant de 454 689,62 \$; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. (CT:1779778)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1779778 Coût estimé affectant l'année en cours : 415 192,23 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s)		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier		2024-01-23 AN - MS - JR